



Responsable de section syndicale et le C.E

Par **badaboom62**, le **05/03/2012 à 16:07**

Bonjour, je suis actuellement "responsable de section syndicale" au sein d'une entreprise privée d'environ 400 à 450 salariés. Dans le code du travail (L2142-1 à L2142-11), je ne trouve rien qui pourrait me faire assister aux réunions du Comité d'Entreprise, étant non représentatif dans l'entreprise actuellement mais mon syndicat est présent quand même depuis une quinzaine d'années ! Je peux être invité aux réunions des délégués du personnel par un membre élu mais par contre je trouve rien de précis sur ma présence possible aux réunions du C.E ? Je sais juste que je ne peux pas y signer d'accord ! Merci beaucoup pour votre aide !